



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : presse@cfecgc-uns-ft-orange.org

Communiqué du 10 juillet 2012

Suppressions d'emplois dans le secteur des télécoms : l'État français devra faire plus que crier « au loup » !

Arnaud Montebourg et Fleur Pellerin ont indiqué la semaine dernière avoir convoqué les opérateurs de télécommunications afin qu'ils « se débrouillent » pour ne supprimer aucun emploi¹. Nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté du gouvernement d'enrayer enfin la baisse continue des emplois dans le secteur des télécoms depuis son ouverture à la concurrence².

Il est néanmoins nécessaire que l'État prenne conscience que les injonctions ne suffiront pas : on a pu voir, sous la précédente mandature, la faible efficacité de celles de Monsieur Wauquiez³ en ce qui concerne la relocalisation des centres d'appels...

Les analyses développées par les économistes et les acteurs du secteur des télécommunications qui se sont exprimés lors de l'Université d'été de la CFE-CGC/UNSA les 3 et 4 juillet derniers⁴ démontrent bien que la régulation actuelle des télécommunications françaises n'est pas adaptée, et qu'elle ne peut que conduire à l'hémorragie des emplois, en parallèle d'investissements potentiellement insuffisants pour assurer avec la rapidité souhaitable le déploiement des nouveaux réseaux de télécommunications nécessaires au dynamisme économique de la nation.

14 ans d'ouverture à la concurrence, au bénéfice des consommateurs mais au détriment des emplois

Rappelons que l'ouverture des télécommunications à la concurrence a détruit 32 000 emplois chez les opérateurs en 12 ans, pendant que leur CA global augmentait de plus de 80%⁵, essentiellement grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés et des usages, les prix de détail ayant formidablement baissé pendant la même période (-11% entre 2005 et 2012 selon l'étude menée par la Fédération Française des Télécoms⁶).

Depuis 2010, la courbe des emplois se redresse : près de 3 500 emplois retrouvés chez les opérateurs, essentiellement grâce aux mesures prises chez France Télécom sous la pression des organisations syndicales et dans le cadre du « nouveau contrat social » négocié suite à la crise sociale, qui ont permis de

¹ http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/07/06/emploi-m-montebourg-convoque-les-quatre-operateurs-telephoniques-pour-une-table-ronde_1730491_3234.html et http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/07/05/les-doutes-s-expriment-sur-la-gravite-de-la-situation-des-operateurs-telecoms_1729890_651865.html

² <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/nos-analyses/les-operateurs-telecoms-en-5-graphiques-actualisation-donnees-201/>

³ http://www.marianne2.fr/Centres-d-appel-vite-une-loi-contre-les-delocalisations_a195329.html
<http://abonnes.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/ARCHIVES/archives.cgi?ID=eb5136400c20349a13502d5693a706d20b7f5448112da5cf>

⁴ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201207023213/communiques-de-presse/la-cfe-cgc-uns-ft-uns-vous-invite-a-sa-4eme-universite-dete-les-3-et-4-juillet-2012.html>

⁵ <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/nos-analyses/les-operateurs-telecoms-en-5-graphiques-actualisation-donnees-201/>

⁶ http://www.ffttelecoms.org/sites/default/files/contenus_lies/1204.05_-_etude_adl_economie_des_telecoms_2011_-_pres_arcep.pdf - page 6

retrouver un peu plus de 5000 embauches, pendant que les opérateurs alternatifs détruisaient 1 700 emplois en 2011.

2011 est aussi la première année de baisse du chiffre d'affaires global des opérateurs en France... et le mouvement risque de s'accroître en 2012 avec la casse des prix engendrée par l'arrivée du 4^{ème} opérateur mobile. Ce qui restreindra d'autant les marges de manœuvre des acteurs, pour embaucher comme pour investir.

Toutes les analyses démontrent que la régulation actuelle conduit à la destruction des emplois.

Les analyses présentées lors de l'Université d'été de la CFE-CGC/UNSA convergent pour mettre en évidence une régulation inadaptée.

L'analyse parallèle des modèles de régulation des télécoms et des business model des opérateurs, basés sur l'investissement dans les réseaux avec des coûts fixes élevés, permettent à Laurent Benzoni, économiste et professeur à La Sorbonne, de mettre en évidence un point d'équilibre entre la mise en concurrence des acteurs et l'optimisation du modèle de coûts fixes qui permet d'offrir le meilleur tarif aux consommateurs sans détruire l'économie de la filière. Ce point d'équilibre est malheureusement dépassé avec l'introduction d'un quatrième opérateur mobile en France, qui intervient curieusement pendant que, dans tous les pays européens, après une étape de restructurations ou d'accords entre les acteurs, on revient vers 3 opérateurs par pays... car c'est le seul modèle viable à moyen terme.

Si Free Mobile peut aujourd'hui offrir des tarifs « cassés », c'est à la fois parce qu'il joue simultanément sur le modèle du coût variable, tant sur le fixe que sur le mobile, grâce à l'utilisation des réseaux de l'opérateur historique, jusqu'à ce qu'il ait suffisamment de clients dans une zone géographique donnée pour basculer sur ses propres infrastructures, gérant ainsi son investissement sans aucune prise de risque, et laissant les zones moins ou pas rentables à la charge de ses concurrents. C'est ce qui permet à Free de dégager les plus fortes marges sur le marché français des télécoms (40% de marge d'Ebitda, pendant que ses 3 concurrents dégagent entre 35% et 20%⁷)... tout en accusant les opérateurs en place de prendre les consommateurs pour des « pigeons » !!! Cette optimisation n'est possible que parce qu'on introduit ce 4^{ème} acteur alors que les autres opérateurs ont déjà déployé leurs réseaux, et qu'il bénéficie d'une régulation dissymétrique qui lui est particulièrement favorable... mais qui met la pression sur les autres acteurs du marché.

55 000 emplois détruits en trois ans suite à l'arrivée de Free Mobile

L'étude présentée par Bruno Deffains⁸, également économiste et professeur à La Sorbonne, démontre les résultats de cette pression sur l'emploi. Du côté des opérateurs de télécommunications, les pertes potentielles sont de l'ordre de 10 000 sur deux ans, soit le chiffre auquel nous étions parvenus par des moyens empiriques. Mais l'étude de Monsieur Deffains va plus loin en intégrant les emplois liés chez les partenaires des opérateurs, et ceux induits chez les sous-traitants de 2^{ème} rang. Le bilan est très lourd : entre 55 et 60 000 emplois sont menacés sur trois ans, y compris en intégrant les emplois créés par Free et potentiellement par les autres opérateurs qui investiront pour résister.

Et ne parlons pas de l'absence de contraintes « anti-délocalisations » dans les licences accordées aux opérateurs qui exploitent des ressources rares (les fréquences hertziennes) appartenant au patrimoine de la nation : si les préconisations de la CFE-CGC/UNSA, rappelées début 2012⁹ mais défendues au moins depuis 2009¹⁰, avaient été appliquées dès l'attribution des licences 3G et 4G, tous les opérateurs auraient été contraints de développer leurs centres d'appels en France... ce qui d'ailleurs peut s'avérer plus économique lorsqu'on les gère intelligemment, comme l'a démontré Laurent Rivet, ex Directeur de la relation client chez... Free, dans sa présentation à l'Université d'été de la CFE-CGC/UNSA.

⁷ Voir les notes et les références indiquées dans les commentaires de cet article : <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/nos-analyses/free-mobile-xavier-niel-prend-il-tous-les-francais-pour-des-c/#comments>

⁸ <http://lecercle.lesechos.fr/entreprises-marches/high-tech-medias/autres/221147781/free-quand-lideologie-concurrence-dessert-leco>

⁹ <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/nos-analyses/dogme-de-lhyper-concurrence-consumerisme-delocalisations-et-decroissance/>

¹⁰ http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/?searchword=licences+4+G&searchphrase=all&limit=0&ordering=newest&view=search&Itemid=99999999&option=com_search

En prenant les opérateurs de télécoms pour des vaches à lait, l'État français aggrave la situation.

Non content d'avoir mis en place une régulation délétère pour l'emploi, depuis plusieurs années, l'État français ponctionne les opérateurs de télécoms, sans se préoccuper des effets induits sur l'investissement et sur l'emploi. Ne parlons pas du dividende de France Télécom, dont la CFE-CGC/UNSA demande la baisse depuis 2009, refusée cette année encore par la nouvelle équipe gouvernementale¹¹ : étrange paradoxe pour un gouvernement qui fustige les licenciements boursiers !

Pour ne citer que quelques exemples, début 2011, les opérateurs ont dû absorber une hausse de la TVA sur le triple play¹², qu'ils n'ont pas répercutée sur les clients pour éviter une coûteuse partie de « chaises musicales » des consommateurs. Ils sont pénalisés par les taxes spécifiques sur les réseaux (IFER), qui compensent la suppression de la taxe professionnelle, s'acquittent d'une taxe sur la copie privée, et participent au financement du cinéma. Début 2011, la CFE-CGC/UNSA avait saisi Madame Lagarde¹³, alors Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour demander une pause dans ces ponctions répétées. Mais son gouvernement a préféré ajouter une taxe supplémentaire, pour financer... l'arrêt de la publicité sur les chaînes de télévision publiques ! On a de plus en plus de mal à concevoir la légitimité des opérateurs de télécoms à financer les budgets déficitaires, d'autant que, dans le même temps, d'autres acteurs de l'écosystème des télécommunications (Apple, Google, Amazon, Facebook...) profitent largement de la qualité des réseaux déployés et du potentiel économique ainsi constitué, sans pour autant contribuer au même niveau au financement de l'économie nationale, loin s'en faut !

Yves Le Mouél, Directeur Général de la Fédération Française des Télécoms, a confirmé les analyses de la CFE-CGC/UNSA en présentant l'étude réalisée par Arthur D. Little sur l'économie des télécommunications françaises devant les participants de notre Université d'été. Elle met en évidence une ponction de 1,2 milliards d'euros par an, supportée par les opérateurs de télécommunications en plus des impôts et taxes acquittés par toute entreprise française¹⁴. Le taux de taxation le plus élevé parmi les entreprises françaises... mais aussi le plus élevé pour le secteur des télécoms parmi les pays développés !

Le développement des réseaux de télécommunications est un facteur de croissance économique

Si ces montants étaient, au moins en partie, rendus disponibles pour l'investissement dans les réseaux de nouvelle génération, qui en effet ne sont pas délocalisables et génèrent des emplois dès leur construction, comme l'a rappelé Olivier Roussat, Directeur général de Bouygues Télécom lors de cette même Université d'été, il y aurait des effets positifs pour toute l'économie nationale.

Les exemples présentés par Jean-Michel Huet, Directeur associé de Bearing Point, mettent en évidence un ensemble de bénéfices pour la collectivité, au travers d'une étude menée dans les pays émergents. Ses conclusions recourent les analyses de la CFE-CGC/UNSA qui, de longue date, rappelle que les télécommunications sont non seulement un facteur de développement économique par les emplois directs qu'elles créent (dans un cadre correctement régulé), mais aussi par le déploiement de nombreux services porteurs de valeur pour la collectivité, qu'il s'agisse d'améliorer la santé, l'accès au savoir, le lien social, les services de l'État ou les transactions commerciales.

Le nouveau gouvernement croit-il que le capitalisme s'autorégule ?

En demandant aux opérateurs de « se débrouiller » pour ne pas supprimer d'emploi, le nouveau gouvernement croit-il aux théories d'Adam Smith ? La « main invisible » a pourtant montré, tout particulièrement ces dernières années, l'ampleur des dégâts qu'elle engendre...

Et les doutes exprimés sur la situation des opérateurs de télécommunications s'appuient sur des analyses parfois fantaisistes... On attend notamment les propositions concrètes des analystes financiers qui indiquent « *Les opérateurs ont différents gisements de dépenses qu'ils peuvent attaquer* » (sans toucher à l'emploi donc), mais qui n'énumèrent que des dépenses dans lesquelles il ne faudrait pas couper, comme la qualité

¹¹ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201206053128/communiqués-de-presse/ag-france-telecom-l-etat-pietre-économiste.html>

¹² <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201009221365/revue-de-presse/les-syndicats-lancent-une-petition-contre-la-tva-sur-le-triple-play-01net.html>

¹³ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201103221883/communiqués-de-presse/lettre-ouverte-a-madame-christine-lagarde.html>

¹⁴ http://www.fftelecoms.org/sites/default/files/contenus_lies/1204.05_-_etude_adl_economie_des_telecoms_2011_-_pres_arcep.pdf

de service dans les boutiques ou la subvention des terminaux, qui permettront aux opérateurs historiques de se différencier pour résister à Free¹⁵.

Il est temps de renoncer à la « pensée magique » et aux injonctions verbales pour se mettre sérieusement au travail !

Lors de l'Université d'été de la CFE-CGC/UNSA, différents experts ont planché pendant 2 jours sur la filière des télécoms. Universitaires, économistes, consultants, syndicalistes et dirigeants des opérateurs ont échangé, réfléchi et partagé leurs expertises pour mieux comprendre le fonctionnement actuel du secteur, et identifier des pistes d'action pour préserver l'emploi et (re)faire des télécommunications un levier de croissance pour la France. Seuls manquaient à l'appel les autorités de régulation et le gouvernement, pourtant invités...

Nous espérons que c'était pour se mettre au travail, car toutes les conclusions des analyses menées, parfois depuis plusieurs années, convergent vers la même conclusion : c'est la régulation du marché et les modalités de taxation qui faut revoir. Il faut cesser de penser les opérateurs de télécoms comme des « vaches à lait » pour alimenter les caisses de l'État à court terme, tout comme il faut cesser de penser le citoyen comme un simple « consommateur » dont on améliore le pouvoir d'achat en organisant la baisse des prix par une concurrence effrénée. Car pour consommer, encore faut-il avoir... des revenus, et donc du travail !

Il est urgent de reconsidérer la régulation et la fiscalité pour qu'elles soient réellement au service de la collectivité nationale, et de considérer globalement la filière des télécommunications, y compris les externalités positives qu'elle produit dans un système bien régulé.

L'idéologie ultra libérale et la concurrence mondialisée ont déjà conduit à la quasi disparition des équipementiers sur le territoire européen, pendant que ce sont essentiellement des acteurs nord-américains qui profitent de la qualité des réseaux de télécommunications français pour développer leurs services, leurs marges et leur capitalisation boursière, sans rendre, loin s'en faut, les mêmes contributions fiscales et en emplois que les opérateurs à la nation.

Faudra-t-il attendre que nos télécommunications soient opérées par des acteurs chinois pour se pencher sur l'organisation du secteur ?

Contacts :

- Patrice SEURIN, Délégué Syndical Central de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange
patrice.seurin@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange
(06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

*Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>
et nous suivre sur Twitter : <http://twitter.com/#!/CFECGCUNSAPress>*

¹⁵ http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/07/05/les-doutes-s-expriment-sur-la-gravite-de-la-situation-des-operateurs-telecoms_1729890_651865.html